

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

POINT N° 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2013/57

Objet : Affectation des prélèvements SRU au titre de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.321-1 à L.321-13,

Vu les dispositions de l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu les délibérations n°2009-48 et n°2011-41 du Conseil d'Administration des 30 novembre 2009 et 6 octobre 2011 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2010-2015,

Vu la délibération n°2011-55 du Conseil d'Administration du 2 décembre 2011 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur et notamment son article 10,

Vu la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement

Vu le rapport du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet,

29 NOV. 2013

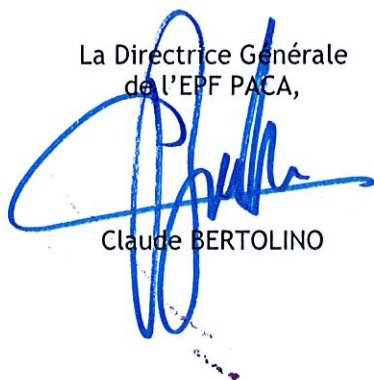
**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,
sur proposition de la Présidente**

Approuve, pour l'exercice 2013, les critères d'utilisation des fonds versés à l'Etablissement Public Foncier PACA au titre des prélèvements SRU régis par les dispositions de l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation, selon les termes du rapport joint en annexe,

Approuve, pour l'exercice 2013, la liste des opérations éligibles au présent dispositif selon tableau joint en annexe,

Autorise Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier à procéder au versement des prélèvements SRU, au titre de l'année 2013, par la signature des dépréciations de stock correspondantes.

La Directrice Générale
de l'EPF PACA,



Claude BERTOLINO

La Présidente
du Conseil d'Administration,



Cécile HELLE

pour Le Préfet de Région,
pour le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Gilles BARSACQ

29 NOV. 2013